

DÉCONFINEMENT

PROGRESSIF

FOIRE AUX QUESTIONS À L'ATTENTION DES FAMILLES PARISIENNES

Le jeudi 7 mai dernier, le Gouvernement a confirmé la levée progressive du confinement à compter du lundi 11 mai.

Parce que Paris est une ville où la circulation du virus reste particulièrement active, cette reprise doit se faire avec la plus grande prudence et dans le plus strict respect des consignes sanitaires. C'est pourquoi, la réouverture et la remise en fonctionnement de l'ensemble des services qui vous sont destinés s'organiseront de manière très progressive.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Cette foire aux questions sera régulièrement actualisée sur le site paris.fr en fonction de l'évolution de la situation épidémique à Paris et des mesures qui en découleront.

Sachez par ailleurs que le 39 75, numéro unique d'information de la Ville de Paris, reste à votre entière disposition pour tout renseignement concernant les conséquences de la crise covid-19 (notamment sur le fonctionnement des services parisiens).

CE QUI CHANGE

À PARTIR DU 14 MAI 2020

PETITE ENFANCE / ÉCOLE

Mon enfant va-t-il pouvoir retrouver son mode d'accueil ?

Près de 200 crèches municipales sont ouvertes pour accueillir plus de 2 000 enfants depuis le mardi 12 mai 2020. Ces places sont limitées aux enfants habituellement accueillis dans les crèches et **répondant à des situations prioritaires** (enfants de parents impliqués dans la gestion de la crise covid-19 ou dans la reprise économique, familles présentant des fragilités sociales, enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance ou encore enfants en situation de handicap).

Vous avez normalement été contacté par le ou la gestionnaire de la crèche. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à l'appeler pour connaître les possibilités d'accueil.

S'agissant de l'accueil par les assistant.e.s maternel.le.s libérales/libéraux, **celles/ceux**

qui souhaitent reprendre une activité le peuvent (près de 300 d'entre elles/eux ont continué à accueillir les enfants des parents sans solution et qui ont dû travailler pendant la période de confinement). Ces professionnels bénéficient d'un accompagnement par les services de la Ville à travers l'équipement en masque. Celles et ceux travaillant en crèche familiale pourront progressivement reprendre leur activité à partir du 18 mai, en fonction de l'évolution de la situation.

S'agissant des crèches privées, nous vous invitons à contacter votre responsable d'établissement qui pourra vous préciser l'organisation retenue à compter de cette semaine (en fonction de l'évolution de la situation).

Mon enfant va-t-il pouvoir retourner à l'école?

À compter du jeudi 14 mai, **plus de 90% des écoles parisiennes ouvrent à nouveau leurs portes.** Au moins jusqu'à la date du 3 juin, **l'accueil est limité aux publics prioritaires.** Si vous exercez une activité indispensable à la gestion de la crise du covid-19, sur attestation, (soignants, pompiers, policiers, etc.) ou liée à la reprise économique (agents de la RATP et de la SNCF), alors votre enfant peut être accueilli.

Les enfants fréquentant les classes de Grande section de maternelle, de CP et de CM2, les enfants en situation de handicap et les enfants de familles présentant des fragilités sociales et scolaires pourront progressivement rejoindre leur classe.

Les familles parisiennes ont toutes été contactées par leur directrice ou directeur d'école ce mardi 12 pour évoquer les possibilités ou non d'accueil et l'organisation retenue.

En fonction de la capacité d'accueil fixée dans chaque école pour respecter les mesures de distanciation physique, il pourra être proposé à certains enfants d'être accueillis 2 jours et demi par semaine.

Les inscriptions dans les écoles relevant de l'Éducation Nationale, pour toute question, n'hésitez pas à appeler la direction de votre établissement scolaire.

Mon enfant était déjà accueilli dans une école depuis le 16 mars, que se passera-t-il pour lui/elle ?

Votre enfant est accueilli depuis le 16 mars car vous exercez une profession indispensable à la gestion de la crise du covid-19. Il/Elle continuera d'être accueilli

le 14 mai au sein de son école de secteur (l'école qu'il ou elle fréquentait avant la date du 16 mars).

La crèche / l'école m'a informé que mon enfant pourra être accueilli la semaine du 11 mai. Qu'est-il prévu pour protéger la santé des enfants et des adultes dans l'école?

C'est une inquiétude légitime, et c'est bien **cette priorité, celle de protéger la santé des enfants et des adultes dans l'école**, qui a guidé l'organisation de la réouverture des établissements petite enfance et scolaires par les services de la ville et du Rectorat.

Pour accompagner l'ouverture de ces établissements, l'Etat a publié un protocole sanitaire national fixant des recommandations et consignes claires en matière de santé. **Ainsi, depuis plus de 2 semaines, près de 800 bâtiments ont fait l'objet d'un nettoyage intensif par les services de la Ville de Paris.**

Les enfants sont accueillis dans des sections composées d'une dizaine

d'enfants dans les crèches, les écoles maternelles, et les écoles élémentaires. Les activités pédagogiques, périscolaires sont également réorganisées pour respecter les règles de la distanciation physique. **Des masques ont été mis à disposition des professeurs et des agents** dans chaque école ainsi que **du savon pour les enfants**, et du gel hydroalcoolique pour les adultes.

La Ville de Paris a également proposé à ses agents, prioritairement ceux intervenant avec le public ou travaillant dans les crèches et les écoles de bénéficier d'un test dit PCR permettant d'indiquer si une personne est atteinte ou non du covid-19 au moment du dépistage.

Mon enfant ne peut pas être accueilli, et je dois reprendre le travail. Quand pourra-t-il/elle retourner à l'école?

Au moins jusqu'à la fin du mois de mai, **20% des élèves habituellement scolarisés pourront être accueillis** à l'école (en France, ce taux est de l'ordre de 15% des élèves la semaine du 11 mai). Une part importante des enfants poursuit l'enseignement à distance, ou est gardée à la maison pour les tout-petits.

Il faut garder à l'esprit que la situation épidémique évolue très régulièrement.

C'est pourquoi, ces règles sont applicables jusqu'à la fin du mois de mai. À cette date, un premier bilan des conditions d'accueil sera réalisé. En fonction des résultats, d'autres familles pourront progressivement être accueillis. Elles seront contactées dans ce cadre par leur direction d'école.

Les collèges restent à ce stade fermés conformément aux consignes nationales.

ALIMENTATION

Les marchés alimentaires vont-ils rouvrir ?

Oui, car les marchés alimentaires permettent aux familles d'accéder à une alimentation bon marché, la Ville de Paris a voulu soutenir leur reprise d'activité.

Les marchés parisiens, alimentaires (et non alimentaires), de plein air ou couverts, ont donc tous ouvert à partir du 12 mai. Le détail du calendrier de réouverture de

ces installations est disponible via le lien suivant : <https://www.paris.fr/equipements/marches-alimentaires/tous-les-horaires>

Des mesures spécifiques sont mises en oeuvre pour garantir la sécurité des habitants avec les commerçants pour garantir le respect des mesures barrières.

SE PROMENER EN FAMILLE

Les parcs vont-ils rouvrir ?

Vous pouvez désormais vous promener sans attestation dans les rues de Paris. Plusieurs espaces de promenade et de respiration ont été rouverts par le Préfet de Police notamment **les bois de Vincennes**

et de Boulogne, le Champ-de-Mars et l'esplanade des Invalides, les voies sur berges. Quant aux parcs et jardins qui demeurent pour le moment fermés, la décision sera prise ultérieurement.

Les règles limitant la pratique du sport seront-elles assouplies ?

Les activités physiques individuelles sont autorisées sans restriction horaire sur l'ensemble de la capitale. En revanche, les sports collectifs ou de contact restent

quant à eux interdits, même en plein air, compte tenu des risques sanitaires liées à leur pratique.

Qu'est-il prévu pour se déplacer dans la ville en sécurité

Pour se promener en toute sécurité, le déplacement à pied est facilité par **des élargissements de trottoirs** dans les rues particulièrement étroites et fréquentées. **Certaines portions, notamment aux abords des écoles, ont également été fermées à la circulation automobile** pour sécuriser les déplacements.

Des marquages au sol ont été expérimentés devant certaines écoles pour sensibiliser les piétons au respect des règles de la distanciation physique.

En parallèle, **de nouvelles pistes cyclables ont été aménagées depuis le 11 mai le long des lignes** de métro les plus fréquentées (1, 4 et 13).

Ainsi, 50 kilomètres de nouvelles pistes sont désormais disponibles, sur des axes importants, afin de proposer une alternative à l'utilisation des transports en commun et de limiter le recours à la voiture individuelle.

Enfin, le nombre de places de parking va être doublé notamment dans les parkings relais situés aux portes de Paris, gratuitement pour les détenteurs d'un passe Navigo.

Pour rappel, le port du masque est désormais obligatoire dans les transports en commun.

CE QUI NE CHANGE PAS

La situation épidémique parisienne, considérée comme une zone « rouge » impose de poursuivre les efforts conduits depuis plusieurs semaines pour limiter la propagation de la maladie. Nous savons pouvoir compter sur votre sens de la responsabilité et du collectif pour appliquer ces mesures barrière.

APPLIQUER LES MESURES BARRIÈRES

Où trouver du gel ou du savon?

Pour endiguer l'épidémie du coronavirus, le port du masque est indispensable. Pour vous accompagner, **la Ville de Paris a lancé la production de 2,2 millions de masques en tissu homologués** :

- 1,5 million de masques prêts à l'utilisation, commandés auprès de l'entreprise parisienne Cocorico,
- 500 000 kits à assembler, composés de la matière pour le réaliser, d'un patron et de la notice d'utilisation.
- 200 000 masques auprès de diverses entreprises françaises.

Pour récupérer ces masques en tissu, lavables et réutilisables vingt fois, vous pouvez vous inscrire au préalable à l'adresse suivante - <http://www.paris.fr/pages/inscription-un-masque-en-tissu-reutilisable-gratuit-pour-chacun-7784#formulaire-d-inscription> - pour obtenir une contremarque avant d'aller retirer son masque dans le réseau des 900 pharmacies parisiennes.

L'ensemble des mesures barrières (respect d'une distance minimale d'1 mètre au sein d'un groupe, lavage des mains aussi souvent que possible) reste également pleinement d'actualité.

Progressivement, la Ville de Paris en lien avec JC Decaux équipera près de 2000 mobiliers urbains de distributeurs de solution hydro-alcoolique, 1500 abris-voyageurs (soit 3 sur 4) et l'ensemble des 435 sanisettes automatiques. Ces distributeurs disposeront d'une capacité de 5 litres permettant 3 300 usages, et seront réapprovisionnés et désinfectés régulièrement par une équipe dédiée de JCDecaux. Ce lundi 11 mai, les premiers distributeurs ont été installés au sein de 5 abribus et 1 sanisette situés dans le quartier Châtelet.

Une fois les espaces verts ouverts au public, du savon sera mis à disposition près des points d'eau des aires de jeux pour faciliter le respect des gestes barrières.



Dois-je continuer à respecter et faire appliquer à mon enfant aussi scrupuleusement toutes les mesures de précaution que les précédentes semaines ?

Oui ! Un nombre important de personnes sont porteuses du virus sans en manifester les symptômes. C'est pourquoi, même si les regroupements de moins de 10 personnes sont désormais possible, toutes les mesures sanitaires, de distanciation physique, notamment en direction des personnes âgées ou des personnes fragiles et mesures barrières doivent impérativement être poursuivies.

Pour les enfants en situation de handicap, certains gestes barrières peuvent être plus compliqués à réaliser. Pour vous accompagner, n'hésitez pas à contacter le 3975, numéro accessible, qui pourra vous renseigner ou vous orienter vers des professionnels de l'enfance et de la santé à votre écoute

Comment mes enfants peuvent-ils s'approprier ces gestes barrières ?

Pour vous aider, la Ville de Paris a lancé avec l'UNICEF France la campagne de communication #coronastop, pour sensibiliser les jeunes citoyens aux gestes barrières, via la diffusion de vidéos de

sensibilisation réalisées par des artistes et à retrouver sur la chaîne youtube de la ville via le lien suivant : http://m.youtube.com/playlist?list=PL9_ItFWDutwuHA5L_sCpeJe6wjzkZ2F99

MAINTIEN DE LA FERMETURE DE PLUSIEURS

ÉTABLISSEMENTS

Conformément aux consignes nationales, restent actuellement fermés les lieux parisiens suivants :

- Les centres commerciaux et grands magasins de plus de 40.000m² de la capitale : Forum des Halles, Galeries Lafayette Haussmann, Printemps Haussmann, Italie 2, Beaugrenelle.
- Les restaurants, cafés et bars.
- Les cinémas, salles de spectacles (concerts, théâtre, danse, opéra, cabarets, discothèques).
- Les lieux de sport fermés, les piscines, les salles polyvalentes et les salles des fêtes.
- Les centres Paris Anim' et équipements jeunesse.
- Les musées parisiens.

Cette liste a vocation à évoluer dans les prochains jours. Le calendrier de réouverture de ces établissements sera mis à jour sur le site paris.fr